Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'Udapei du Pas-de-Calais

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste **des arts plastiques, des arts visuels ou de la danse** interrogeant la notion de **la mode** au bénéfice des publics et des professionnels de l'Udapei du Pas-de-Calais sur la période de janvier à juin 2020.

Date limite de dépôt de candidatures :

21 octobre 2019

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion).

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'Udapei[1] du Pas-de-Calais accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de la MAS et l'EHPAD[2] de Croisilles.

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.
Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

[1] Udapei : union départemental des associations d'amis de parents d'enfants inadaptés
[2] MAS : maison d'accueil spécialisée / EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante**. Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.

- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.

- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'Udapei du Pas-de-Calais souhaite expérimenter une MiAA au sein de la MAS de Croisilles associée à un partenaire, l'EPHAD de Croisilles.

Les enjeux de cette résidence-mission sont de :

- introduire dans ces établissements une dynamique culturelle et artistique ;
- dynamiser ce partenariat avec une approche nouvelle axée sur la création et l'inventivité ;
- imaginer ensemble comment faire, de ces deux espaces de vie et de soins, des lieux ouverts et des espaces de rencontre culturelles par le biais d'expositions itinérantes ;
- permettre aux personnes en situation de polyhandicap de la MAS et aux personnes âgées de l'EPHAD d'être actrices du projet en s'interrogeant, s'inventant, s'affirmant ;
- encourager le « vivre ensemble » et poursuivre des coopérations déjà nombreuses (Bao Pao, sport adapté, parcours du cœur, Téléthon, décoration du parc, concours de dessin, carnaval, défilé de mode etc) et les échanges de pratique entre les professionnels, entre les professionnels et l'artiste, entre les publics et les professionnels, etc. ;
- se confronter à l'extérieur et créer les conditions d'écoute réciproque entre des mondes qui se croisent mais se fréquentent peu ;
- favoriser l'évolution des regards et des représentations sur les personnes en situation de polyhandicap et les personnes âgées en dépendance et valoriser les résidents de la MAS et de l'EHPAD.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel des **arts plastiques, des arts visuels ou de la danse,** dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question de **la mode.**

Cette thématique a été imaginée à partir d'une réflexion associant les cadres et les professionnels de la MAS et partagée avec l'EHPAD. Ce projet s'adresse à des personnes en situation de polyhandicap et/ou de grande dépendance et à des adultes âgés en perte d'autonomie, la mode renvoie à l'être et au paraître, elle est un élément de la représentation sociale dans une société où l'importance du paraître prend un espace conséquent.

Les résidents ont parfois une image d'eux-mêmes bien différente de celle que perçoivent l'ensemble des personnes étant amenées à fréquenter la MAS. Ils ont des modes de communication différents passant souvent par les émotions ou des modes non verbaux peu compréhensibles pour le quidam extérieur.

- *Comment, grâce à l'art, travailler l'image et la valorisation de soi ?*
- *Qu'est-ce que je montre réellement de moi, quand j'habille un corps diminué, dysfonctionnant à cause de mon handicap ou des conséquences de la maladie et de mon âge avancé ?*
- *Si le choix de nos vêtements est souvent un reflet de la personnalité, cela veut-il dire pour autant que je suis ce que je parais être ?*

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **8 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **janvier et juin 2020**. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité des établissements d'accueil.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :
- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salariat de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **10 000 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'Udapei du Pas-de-Calais sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : l'Udapei du Pas-de-Calais

L'Udapei du Pas-de-Calais fédère huit APEI[3] Papillons Blancs affiliées au mouvement parental Unapei[4]. Constituée en association, l'Udapei du Pas-de-Calais a pour vocation de rassembler des associations ou groupements impliqués dans l'accompagnement de personnes déficientes intellectuelles et dans l'aide à apporter à leurs familles.

L'Udapei 62 est une fédération et n'a pas de fonction hiérarchique vis-à-vis des APEI et de leurs établissements. Néanmoins, sa mission fédératrice permet de mettre en lien les différents établissements éloignés géographiquement sur différents territoires et d'impulser une démarche d'engagement dans un projet commun et transversal. Elle gère deux MAS l'une à Croisilles et l'autre à

[3] APEI : associations d'amis de parents d'enfants inadaptés
[4] Unapei : union nationale d'associations de parents et amis de parents d'enfants inadaptés

Eperlecques, ainsi qu'un service MJPM[5]. Installées chacune sur les différents territoires du département, les APEI, constituées en associations autonomes, gèrent des établissements et services au bénéfice des personnes en situation de handicap de l'enfance à l'âge adulte. Ces établissements sont diversifiés selon les publics accueillis et notamment du degré de dépendance dû à leur handicap.

L'Udapei 62 est le porteur administratif et le coordinateur de la mission d'appui artistique.

Les établissements concernés par le projet :

- **La MAS Le domaine des berges de la Sensée**
  (51 Rue François Mitterand 62128 Croisilles)

La maison d'accueil spécialisée de Croisilles est le fruit d'une réflexion portée par le mouvement parental APEI du Pas-de-Calais, afin de proposer aux parents un accompagnement de leur proche en situation de polyhandicap et de grand handicap.

La MAS accueille des adultes en situation de polyhandicap sous plusieurs formules possibles, hébergement, accueil de jour et accueil temporaire. Au total ce sont plus de 80 adultes accompagnés pour environ 65 professionnels.

Le projet d'établissement est établi en référence aux valeurs associatives parentales du mouvement énoncées dans le projet d'établissement. Le projet de soins et vie propose une prestation de soins car elle accueille des personnes dont le degré de dépendance est avéré. La qualité des soins est l'un des objectifs prioritaires du programme d'actions. Des prestations visant au :

- au mieux-être et au meilleur épanouissement possible des personnes accueillies
- à l'intégration sociale dans le respect des droits de la personne
- au maintien des acquis
- au développement des potentiels
- à l'accompagnement dans le vieillissement

Chaque personne a un projet personnalisé qui définit les axes d'accompagnement possibles en lien avec les capacités ou incapacités des personnes accueillies.

- **L'EHPAD l'Orée des champs**
  (1 Rue Francois Mitterrand 62128 Croisilles)

L'EHPAD est associé au projet porté par la MAS de Croisilles et accueille 107 personnes âgées dépendantes en hébergement complet ou temporaire. Il dispose également d'une unité pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Un accueil de jour permet à des personnes vivant à domicile d'être accueillies pour une période allant d'une demi-journée à plusieurs jours par semaine
Sur la base d'un projet d'accompagnement personnalisé des activités d'ordre ludique, manuel, physique ou intellectuel sont proposées aux résidents.

D'autres partenaires pourraient être associés à un second niveau et de façon ponctuelle : l''IME[6] Les longs champs à Arras, l'école primaire Robert Doisneau de Croisilles, le foyer de vie Le rayon vert à Cantin, la MECS[7] de Bapaume ou encore la maison des habitants de Croisilles.

[5] MJPM : service mandataire à la protection des majeurs
[6] IME : institut médico-éducatif
[7] MECS : maison d'enfants à caractère social

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 21 octobre 2019.

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en **format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo)** aux adresses suivantes : denis.bayart@udapei62.fr et claire.gouelleu@ars.sante.fr.
Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA Udapei 62 Croisilles / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu au plus tard le 13 novembre 2019.

Annexes

Organisation

L'Udapei 62 est porteuse administrative et coordonne le projet. Chaque établissement ou service est porteur de l'action.

Comité de pilotage

- Denis Bayart, coordinateur de l'Udapei 62 ;
- Hervé Di Salvo, chef de service éducatif à la MAS de Croisilles ;
- Mélanie Decaix animatrice à l'EHPAD de Croisilles ;
- les référents culturels seront désignés dans chaque établissement et auront une mission de coordination entre les différents services de l'établissement et de relais entre l'artiste et ces derniers ;
- *en qualité de membres invités* : Claire Gouelleu, chargée de mission Culture-Santé DRAC/ARS Hauts-de-France, et Audrey Ardouin, son adjointe.